



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Deuxième Commission

Point 53 c) de l'ordre du jour

Développement durable : stratégie

internationale de prévention des catastrophes

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,
M. Benedicto Fonseca Filho (Brésil) à l'issue de consultations officielles
tenues sur le projet de résolution A/C.2/61/L.26**

Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000, 56/194 du 21 décembre 2001, 57/255 du 20 décembre 2002 et 59/232 du 22 décembre 2004, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social 1999/46 du 28 juillet 1999, 1999/63 du 30 juillet 1999 et 2000/33 du 28 juillet 2000,

Notant que le phénomène El Niño a un caractère récurrent et qu'il expose l'homme aux menaces les plus graves,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir, à limiter et à réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

Notant que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et, partant, la possibilité que des mesures préventives soient prises pour en atténuer les effets néfastes,

Tenant compte de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable¹ et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)², en particulier l'alinéa i) du paragraphe 37 de celui-ci,

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

² Ibid., résolution 2, annexe.



Réaffirmant la Déclaration de Hyogo³ et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁴,

1. *Prend note* des efforts actuellement déployés par le Gouvernement équatorien, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui ont conduit à la création du Centre international de recherche sur le phénomène El Niño à Guayaquil (Équateur), et les encourage à continuer d'appuyer la promotion du Centre;

2. *Prend note également* de la contribution technique et scientifique de l'Organisation météorologique mondiale à la production de prévisions saisonnières coordonnées à l'échelon régional;

3. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à renforcer l'échange de données avec les institutions pertinentes;

4. *Se félicite* des activités menées à ce jour pour renforcer le Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, en partenariat avec les centres de surveillance mondiaux, y compris les instituts océanographiques nationaux, et des efforts visant à mieux faire connaître le Centre et à accroître l'appui qui lui est apporté, aux niveaux régional et international, ainsi qu'à élaborer à l'intention des décideurs et des pouvoirs publics des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño;

5. *Engage* le Secrétaire général et les organes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment ceux qui participent à la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, et invite la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et scientifique et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, d'autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño;

6. *Salue* la décision du Gouvernement espagnol et de la Commission permanente du Pacifique Sud de devenir membres permanents du Conseil international du Centre, ainsi que l'engagement qu'ils ont pris de fournir une aide économique et technique;

7. *Souligne* qu'il importe de maintenir le système d'observation du phénomène El Niño/oscillation australe, de poursuivre les recherches sur les événements météorologiques extrêmes, d'améliorer les techniques de prévision et d'élaborer les politiques appropriées pour atténuer les effets du phénomène El Niño et d'autres événements météorologiques extrêmes, et insiste sur la nécessité de développer et de renforcer ces capacités institutionnelles dans tous les pays, en particulier les pays en développement;

8. *Prie* le Secrétaire général d'inclure une section sur l'application de la présente résolution dans le rapport sur la mise en service de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes qu'il lui présentera à sa soixante-troisième session au titre de la question intitulée « Développement durable ».

³ A/CONF/2006/6, chap. I, résolution 1.

⁴ Ibid., résolution 2.